



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés  
Publiques et des Affaires  
Décentralisées

2<sup>ème</sup> Bureau  
Urbanisme et Affaires  
domaniales

Affaire suivie par : M. David CANDORET  
Tél. : 04 72 61 61 12  
Courriel : david.candoret@rhone.gouv.fr  
Fax : 04 72 61 63 43

### Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

**Déclaration d'utilité publique du projet d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne, par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), sur le territoire des communes de Lyon (3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements) et Villeurbanne.**

#### **Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération**

Le présent document relève des dispositions de l'article L. 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique est accompagné d'un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération.

#### **I – Le projet**

##### *1 – Le contexte du projet*

La ligne de trolleybus C3, mise en service en octobre 2007, présente un linéaire total de 12 kilomètres et dessert 34 stations.

Elle dessert 3 communes majeures : Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, et relie les principaux pôles urbains du cœur de l'agglomération ainsi que des pôles d'échanges majeurs.

Plus particulièrement, elle relie la gare de Saint Paul (Lyon 5<sup>e</sup>) au quartier de la Grappinière à Vaulx-en-Velin, et offre également de nombreuses correspondances avec les lignes de métro A, B, et C.

La création de la ligne répondait à 3 objectifs principaux :

- créer une liaison directe et non polluante entre le nord de la presqu'île, la Part-Dieu, Laurent Bonnevey-Astroballe et Vaulx-en-Velin ;
- garantir une fréquence élevée et des temps de parcours réduits ;
- et participer au développement du centre-ville de Vaulx-en-Velin.

La ligne C3 existante ne remplit pas actuellement tous les objectifs de qualité, en particulier, sur la section située entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle d'échange multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne.

De nombreux dysfonctionnements ont été constatés, notamment :

- des temps de parcours variables et donc des problèmes de régularité, qui se concrétisent par la formation de « train de bus » ;
- une faible vitesse commerciale ;
- une gêne des passagers due à des portions de chaussée déformée.

L'amélioration des conditions de circulation et donc des performances de la ligne sur ce secteur représente par conséquent un enjeu essentiel pour le réseau des transports en commun lyonnais.

## ***2 - Localisation du projet***

Le projet se situe sur le territoire des communes de Lyon (3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements) et Villeurbanne.

Il concerne les 4 séquences suivantes :

- la Cour : cette séquence inclut le cours Lafayette jusqu'au croisement avec l'avenue Thiers, après le centre commercial de la Part-Dieu ;

- le Cours : concerne la partie du cours Lafayette à partir du croisement avec l'avenue Thiers jusqu'à la place Albert Thomas, dit le Totem ;

- la Courée : débute à la place Albert Thomas, dit le Totem et se poursuit jusqu'au croisement de la rue Bernaix et de la rue Léon Blum ;

- et l'Allée : cette dernière séquence concerne la partie de la rue Léon Blum jusqu'au croisement avec la rue du souvenir Français.

## ***3 – Présentation du projet***

Le projet a pour objet l'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne, sur environ 5,5 km.

Le projet consiste à :

- réaliser un site propre double sens réservé à la circulation de la ligne C3 , au nord de l'axe qui relie le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal de Laurent Bonnevey à Villeurbanne, avec une priorité aux feux de type tramway et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la ligne, notamment des poteaux de lignes aériennes de contact, et la création de nouvelles stations ;
- maintenir un axe automobile ;
- mettre en œuvre des aménagements cyclables ;
- aménager l'espace public de façade à façade.

## **II – La mise en œuvre du projet**

Par délibération du 14 juin 2012, le comité syndical du SYTRAL a engagé le programme d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne.

La concertation préalable au titre des articles L.300-2 et R.300-1 du code de l'urbanisme a eu lieu du 15 avril au 24 mai 2013. Son bilan a été approuvé par le comité syndical le 20 juin 2013.

Par délibération du 11 décembre 2014, le comité syndical du SYTRAL a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire relatifs au projet d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette et le pôle multimodal Laurent Bonnevey, et autorisé son président à saisir le préfet, en vue de l'organisation des enquêtes.

#### *1- Le déroulement des enquêtes*

Par arrêté préfectoral n°E-2015-151 du 17 avril 2015 a été prescrite l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne, présenté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) sur le territoire des communes de Lyon (3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements) et Villeurbanne, et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la métropole de Lyon pour les communes de Lyon et Villeurbanne, et d'une enquête parcellaire, menées concomitamment.

Les enquêtes publiques se sont déroulées pendant 33 jours consécutifs du lundi 11 mai 2015 au vendredi 12 juin 2015 inclus, en mairies centrale de Lyon (Direction des Déplacements Urbains - 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup>), de Lyon 3<sup>e</sup> arrondissement, de Lyon 6<sup>e</sup> arrondissement, et de Villeurbanne - service urbanisme (siège des enquêtes). Ces enquêtes ont été prorogées jusqu'au vendredi 26 juin 2015, par décision motivée du commissaire enquêteur du 22 mai 2015, en application notamment des articles L123-9 et R123-6 du code de l'environnement.

A l'issue de ces enquêtes, le commissaire enquêteur a établi son rapport et ses conclusions motivées le 31 juillet 2015.

#### *2- La déclaration de projet*

Par lettre du 5 août 2015, le préfet a transmis à la présidente du SYTRAL le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et a invité le comité syndical du SYTRAL à se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de cette opération, dans le cadre de la procédure prévue à l'article L. 126-1 du code de l'environnement et en application de l'article L. 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par délibération du 25 septembre 2015, le comité syndical du SYTRAL répond aux recommandations et souhaits du commissaire enquêteur, se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de cette opération et confirme l'intérêt général du projet.

### **III – Les motifs et considérations qui justifient le caractère d'utilité publique**

#### *1- L'objet de l'opération*

Les objectifs de performance attendus pour la ligne C3 sont les suivants :

- diminuer le temps de parcours d'environ 10 minutes entre les deux extrémités de la ligne ;
- garantir la régularité de passage toutes les 6 minutes de 7h à 20h en semaine ;
- améliorer le confort des usagers ;
- assurer l'accessibilité du réseau.

## *2- Le caractère d'utilité publique*

Considérant :

- que l'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne permettra de répondre aux dysfonctionnements constatés depuis plusieurs années sur la ligne de trolleybus C3, pour un coût financier raisonnable ;

- qu'il permettra de requalifier l'axe Lafayette / Tolstoï / Blum, de façade à façade, notamment, en créant une trame verte d'arbres le long de l'axe, et ainsi d'améliorer le cadre de vie ;

- qu'il permettra de créer des aménagements cyclables répondant aux dispositions de l'article L. 228-2 du code de l'environnement et proposant ainsi une réelle accessibilité de cet axe stratégique aux cycles ;

- que le coût de cette opération et les atteintes à la propriété ne sont pas excessifs au regard de l'intérêt qu'elle présente.

Il apparaît que le projet d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne, sur le territoire des communes de Lyon (3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements) et Villeurbanne, par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), est d'utilité publique.

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général Adjoint

  
**Denis BRUEL**